

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Désignation commerciale : **TECSEL 324**
- Utilisation : **Antitartre pour techniques membranaires**
- Fournisseur : **TECSEL 10, Rue de Lorival
59113 SECLIN
FRANCE**
- N° de téléphone d'urgence : **03.20.02.10.10**

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
019-002-00-8	1310-58-3	215-181-3	HYDROXYDE DE POTASSIUM	C	35	0 <= x % < 10

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
015-157-00-0	10294-56-1	233-663-1	ACIDE PHOSPHOREUX	C	35 22	0 <= x % < 2.5
0030	6419-19-8	229-146-5	ACIDE NITRILOTRIMETHYLENETRIPHOSPHONIQUE	Xi	36 38	0 <= x % < 25

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets corrosifs

Classement de la Préparation :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Corrosif

R 34 Provoque des brûlures

CLP :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P280 - Porter des vêtements de protection adaptés, des gants et une protection pour les yeux et le visage.

P332 + P313 + P101- En cas d'exposition ou de malaise : appeler un centre antipoison ou un médecin. Garder à disposition du médecin le récipient ou l'étiquette.



4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit ne présentant pas de risque d'inflammabilité.

Moyens d'extinction : mousse-CO₂-poudre-sable. Contre indiqués : Jet d'eau

Ne jamais diriger un jet sur la masse en combustion (risque de dispersion)

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles :**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8. EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
1310-73-2	-	2	-	-	-

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
1310-73-2	-	-	2 mg/m3	-	-

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect à 20 °C	:	Liquide fluide incolore
- pH produit pûr	:	Quand la mesure est possible 0.00 pH en solution aqueuse : 3.00 ± 1.00
- Point de cristallisation	:	Environ 0°C
- Point d'éclair	:	Non concerné
- Inflammabilité	:	Non concerné
- Densité à 20°C	:	1,26 ± 0,02
- Solubilité dans l'eau	:	Totalement soluble
- Coefficient de partage octanol/eau	:	Non déterminé

10. STABILITE/REACTIVITE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- Stabilité/Conditions à éviter : Pas de précaution particulière.
 - Matières à éviter : Produits très alcalins
 - Produits de décomposition dangereux : CO_x lors d'une combustion incomplète
-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Action sur les yeux : Très faiblement irritant
 - Action sur la peau : Très faiblement irritant
 - Ingestion : Non toxique
-

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit biodégradable.
Néanmoins ne pas rejeter le produit tel quel dans les égouts, cours d'eau, ni dans le milieu naturel.
Aucun danger pour la faune et la flore aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux dispositions locales et communautaires en vigueur.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:



UN3264=LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, acide phosphoreux)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C1	III	8	80	LQ7	274	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	8	-	III	5 L	F-A,S-B	223 274	E1

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	8	-	III	818	5 L	820	60 L	A3	E1
	8	-	III	Y818	1 L	-	-	A3	E1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :



Corrosif

Contient du :

233-663-1 Acide phosphoreux

215-181-3 Hydroxyde de sodium

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R34 Provoque des brûlures

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

CLP

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P280 - Porter des vêtements de protection adaptés, des gants et une protection pour les yeux et le visage.

P332 + P313 + P101- En cas d'exposition ou de malaise : appeler un centre antipoison ou un médecin. Garder à disposition du médecin le récipient ou l'étiquette.


16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 22 Nocif en cas d'ingestion

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- 15% ou plus, mais moins de 30% de : phosphonate

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS

- Hydroxyde de potassium et solutions aqueuses (CAS 1310-58-3)

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document
